
États financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des produits et charges	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-13
Annexe	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Fondation de l'Hôpital St. Mary

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021, et de l'actif net aux 1^{er} avril et aux 31 mars 2022 et 2021. Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 29 septembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des produits et charges
Exercice terminé le 31 mars 2022

		2022				2021
	Notes et annexe	Fonds de dotation	Fonds affectés	Fonds général	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Dons		21 580	1 576,201	3 389 380	4 987 161	4 023 879
Revenus de placement	3	500 541	356 874	2 414 671	3 272 086	6 377 558
Autres revenus	11	—	—	43 461	43 461	218 588
		522 121	1 933 075	5 847 512	8 302 708	10 620 025
Charges						
Salaires		—	—	805 308	805 308	829 649
Dépenses – événements spéciaux		—	28 687	169 409	198 096	47 172
Dépenses administratives et coûts des campagnes de financement		—	—	287 851	287 851	256 226
Frais de placement		—	—	131 475	131 475	114 393
Amortissement des immobilisations corporelles		—	—	4 114	4 114	4 114
		—	28 687	1 398 157	1 426 844	1 251 554
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants		522 121	1 904 388	4 449 355	6 875 863	9 368 471
Dons octroyés à Centre hospitalier de St. Mary	A	—	(914 053)	(1 282 926)	(2 196 979)	(2 429 478)
Chaires et projets spéciaux			(120 000)	(135 940)	(255 940)	(223 260)
Excédent des produits sur les charges		522 121	870 335	3 030 489	4 422 945	6 715 733

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2022

	Notes	Fonds de dotation	Fonds affectés	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2020		7 532 318	9 317 252	12 659	6 547 761	23 409 990
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		1 658 372	988 341	(4 114)	4 073 134	6 715 733)
Transfert interfonds	6	—	202 954	—	(202 954)	—
Solde au 31 mars 2021		9 190 690	10 508 547	8 545	10 417 941	30 125 723
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		522 121	870 335	(4 114)	3 034 603	4 422 945
Acquisition d'immobilisations corporelles		—	—	1 551	(1 551)	—
Transfert interfonds	6	—	352 126	—	(352 126)	—
Solde au 31 mars 2022		9 712 811	11 731 008	5 982	13 098 867	34 548 668

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary

Bilan

au 31 mars 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		601 464	333 941
Débiteurs		144 799	221 195
Frais payés d'avance		82 152	58 607
		828 415	613 743
Portefeuille de placements, à la juste valeur	4	34 600 484	30 666 039
Immobilisations corporelles	5	5 982	8 545
		35 434 881	31 288 327
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		60 737	48 925
Sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary		701 226	973 679
Produits reportés		64 250	80 000
		826 213	1 102 604
Emprunt — Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	11	60 000	60 000
		886 213	1 162 604
Promesses de dons à payer	9		
Soldes de fonds			
Dotation	7	9 712 811	9 190 690
Affectés d'origine externe	8	11 731 008	10 508 547
Général			
Investis en immobilisations		5 982	8 545
Non affectés		13 098 867	10 417 941
		34 548 668	30 125 723
		35 434 881	31 288 327

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	4,422,945	6 715 733
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4,114	4 114
Gains réalisés sur les placements	(1,445,812)	(262 699)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(1,057,041)	(5 300 195)
Dons d'actions reçus	(705,965)	(589 728)
	1,218,241	567 225
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	76,397	(34 616)
Somme à recevoir de la filiale	—	37 332
Frais payés d'avance	(23,545)	6 726
Créditeurs et charges à payer	11,813	(27 920)
Sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary	(272,454)	(1 055 233)
Produits reportés	(15,750)	14 995
	994,702	(491 491)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1,551)	—
Acquisition de placements	(10,738,201)	(10 650 818)
Réalisation de placements	10,012,573	10 955 886
	(727,179)	(305 068)
Activités de financement		
Augmentation de l'emprunt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	—	60 000
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	267,523	(126 423)
Encaisse au début	333,941	460 364
Encaisse à la fin	601,464	333 941

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectif de la Fondation

Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est une œuvre de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est considérée comme une fondation publique et est assujettie aux articles de cette loi. L'objectif de la Fondation est d'amasser des fonds pour les besoins du Centre hospitalier de St. Mary (l'« hôpital ») qui ne sont pas subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'hôpital est un centre hospitalier accrédité universitaire (CHAU) affilié à McGill.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) en utilisant la méthode de la comptabilité par fonds affectés et ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », pour les instruments financiers créés ou échangés entre apparentés

Le 1^{er} avril 2021, la Fondation a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés « modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés »).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement.

La Fondation a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1^{er} avril 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la Fondation, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existe pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allègement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers de la Fondation au cours de la période considérée.

2. Méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds

Les dons et les autres produits reçus par la Fondation sont classés dans trois fonds : le fonds de dotation, les fonds affectés et le fonds général.

Le fonds de dotation regroupe les dons sujets aux stipulations des donateurs qui requièrent que le capital soit conservé. Le solde du fonds représente les contributions originales en dotation et les revenus de placement cumulés qui doivent être réinvestis à titre de capital dans le fonds de dotation selon la présente politique de gestion de fonds de la Fondation.

Les fonds affectés incluent toutes les ressources sujettes aux exigences spécifiées par les donateurs, incluant les revenus de placement réalisés par les fonds de dotation restreints. Le solde de fonds consiste alors en des fonds affectés reçus, mais non utilisés.

Le fonds général regroupe les fonds non affectés, incluant certaines sources de fonds qui ne sont pas sujettes à des stipulations spécifiques et qui doivent être utilisées pour les besoins des opérations ou à la discrétion du conseil d'administration de la Fondation. Les fonds investis en immobilisations sont présentés à la valeur des immobilisations moins l'amortissement cumulé.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés. Les revenus de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation. Les revenus de placement non affectés sont enregistrés dans le fonds général. Afin de protéger le capital doté contre l'inflation, seul un pourcentage, établi par le conseil, de la juste valeur initiale du capital doté est mis à disposition et est enregistré dans les fonds affectés. Tout excédent des revenus de placement réalisés provenant des dotations au-delà du montant établi est enregistré comme revenu de placement dans le fonds de dotation. Dans l'éventualité d'un déficit, un revenu négatif de placement est enregistré dans le fonds de dotation, diminuant le revenu de placement précédemment cumulé.

Dons

Les promesses de dons sont présentées dans les notes complémentaires aux états financiers et ne sont comptabilisées qu'au moment de l'encaissement.

Biens et services reçus à titre gratuit

La valeur des biens et services reçus à titre gratuit est comptabilisée comme produit ou comme charge dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il s'agit de biens et services qu'on se procure normalement contre un paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

De plus, chaque année, de nombreux bénévoles offrent à la Fondation une grande partie de leur temps pour assurer la prestation de ses services. Ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile et selon les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception du portefeuille de placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés au portefeuille de placements sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction de tous les autres instruments sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains ou les pertes, réalisés ou non réalisés, résultant de la conversion sont inclus dans les produits. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux de change.

2. Méthodes comptables (suite)*Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Revenus de placement

	2022	2021
	\$	\$
Intérêts	222 082	212 732
Dividendes ou autres distributions	547 151	601 932
Gains sur investissements réalisés	1 445 812	262 699
Variation de la juste valeur non réalisée des investissements	1 057 041	5 300 195
	3 272 086	6 377 558

Les produits de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation décrite à la note 2, ce qui résulte en la présentation des revenus de placement à l'état des produits et charges comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Fonds de dotation	500 541	1 627 640
Fonds affectés	356 874	291 792
Fonds général	2 414 671	4 458 126
	3 272 086	6 377 558

4. Portefeuille de placements, à la juste valeur

	2022	2021
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 234 848	1 011 840
Obligations – canadiennes	5 258 107	4 639 674
Fonds commun d'obligations canadiennes	2 927 952	2 803 452
Actions – canadiennes	13 807 999	12 367 107
Actions – étrangères	8 938 787	9 475 874
Investissements alternatifs	432 791	368 092
	34 600 484	30 666 039

4. Portefeuille de placements, à la juste valeur (suite)*Risque de marché*

La Fondation est sujette au risque du marché, lequel représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie découlant de la variation des prix du marché, que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques liés à l'émetteur ou les facteurs affectant tous les titres échangés sur le marché. Ces risques résultent de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. La concentration du risque est mitigée étant donné la diversification du portefeuille d'investissement de la Fondation.

Risque de change

La Fondation détient des placements en devises. Elle est donc soumise aux fluctuations des devises. La juste valeur des actions américaines est convertie au taux de change en vigueur au 31 mars, lequel était de 1,2496 en 2022 (1,2575 en 2021) et représentait 37,39 % (45,71 % en 2021) du solde des actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation a des placements en obligations qui portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces obligations. Les obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux variant entre 0,80 % et 7,88 % (0,55 % et 10,95 % en 2021) et viennent à maturité dans les six prochaines années (six années en 2021).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables liées aux conditions économiques ou politiques. Le risque de crédit est causé par le fait que la Fondation possède des obligations. Il y a donc un risque que les émetteurs ne soient pas en mesure de payer les montants dus à la Fondation. La Fondation gère ce risque par la diversification des placements de son portefeuille de placements.

5. Immobilisations corporelles

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	168 017	165 436	2 581	1 743
Améliorations locatives	31 525	28 124	3 401	6 802
	199 542	193 560	5 982	8 545

6. Virements interfonds

Le conseil d'administration de la Fondation peut autoriser, de temps en temps, des virements interfonds selon la direction stratégique de l'hôpital. Les virements interfonds comprennent majoritairement des fonds obtenus par l'entremise des événements de collecte de fonds et sont alloués à certains projets internes et externes. En 2022, 352 126 \$ ont été transférés du fonds général au fonds affecté avec 100 % du produit net du tournoi de golf du St. Mary's Masters, 346 172 \$ ont été alloués au service de cardiologie et 5 954 \$ pour couvrir les coûts des trousseaux de confort pour les patients atteints de cancer. Sur le site 2021, 202 954 \$ ont été transférés du fonds général au fonds affecté, dont 167 954 \$ pour les rénovations et le fonctionnement du café et 35 000 \$ pour l'aide financière aux auxiliaires.

7. Dotation

	2022	2021
	\$	\$
Chaire de McGill – famille et recherche en médecine communautaire	3 340 702	3 171 931
Chaire de McGill – traitement communautaire du cancer	3 865 645	3 670 354
Médecine familiale	99 626	94 146
Oncologie	227 873	215 339
Hélène Derouin Renaud	271 249	256 048
Fonds Johnson pour la gériatrie	218 646	201 942
Edward Tinmouth	333 887	315 521
Gail Hutchison	338 242	310 787
St. George's Lodge	150 803	142 508
Dialyse rénale	246 539	232 978
Bourse Hingston Med Leadership	155 055	140 145
Fonds J. Desmarais pour les infirmières	79 010	74 664
Fonds I.C.U.	98 762	93 329
Ophtalmologie	79 010	74 664
Héritage des Gouverneurs de St. Mary's	23 159	21 885
Bourse de recherche en soins infirmiers Arvind K. Joshi	183 406	173 318
Joyce Stuart Slapcoff	1 197	1 131
	9 712 811	9 190 690

8. Affectés d'origine externe

	2022	2021
	\$	\$
Projet de développement du campus	4 087 682	3 985 289
Décaissement des intérêts de dotation	1 440 814	1 314 050
Initiative adaptée aux personnes âgées	1 185 955	1 132 225
Maladies du cœur et de l'AVC	647 683	196 659
Médecine	462 315	469 566
Dr. Hemmings bourse de recherche en médecine pelvienne féminine	444 237	313 678
Programme de traitement du cancer	412 603	430 761
Fonds Pamela Prchal pour l'avancement contre le cancer	402 548	197 956
Un pas vers la guérison	347 388	215 053
Ophtalmologie	224 971	219 974
Avancement professionnel	214 483	214 483
Bourses orthopédiques	193 894	174 555
Urgence	156 453	136 043
Médecine familiale	151 431	137 776
CHSM Fonds des médecins	132 656	125 330
CHSM Maternité/Enfants des médecins	100 426	—
Anciens infirmiers	—	248 681
Autres ayant un solde inférieur à 100 000 \$	1 125 469	996 468
	11 731 008	10 508 547

9. Promesses de dons à payer, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation a fait des promesses de dons à payer à l'hôpital dont le paiement est prévu sur une période de 10 ans pour les montants suivants :

	\$
Chaire de McGill	220 000
Réseau de cancérologie Rossy	1 846 740
Recherche médicale et enseignement	1 232 000
Rénovation du 5 ^e étage pour hébergement des patients du centre de cancérologie	83 830
Bourse d'orthopédie de McGill	242 736
Financement d'équipement – orthopédie	300 070
Salle de simulation – urgence	14 692
Directeur de recherche recrutement et rétention	450 000
CHSM – équipement site spécifique (urologie, gastroentérologie, orthopédie, urgence, hémodialyse)	158 535
Équipement ophtalmologie	378 000
Projet orthopédique	400 000
Initiative adaptée aux personnes âgées	1 237 500
Besoins liés à la COVID-19	298 922
	6 863 025

De plus, la Fondation a fait une promesse de remettre jusqu'à 15 000 000 \$ pour le projet de modernisation, conditionnellement à la faisabilité du projet et à d'autres considérations de la part de la Fondation. Les montants déboursés relatifs à cette promesse de dons sont prévus être payés dans les trois à cinq prochaines années.

Les montants déboursés relatifs à ces promesses de dons à payer dépendront du moment où l'hôpital effectuera ces projets et dépendront aussi du revenu net disponible de la Fondation. Les montants réclamés par l'hôpital sont reconnus uniquement lorsqu'ils sont adéquatement soumis, revus et approuvés par la Fondation.

10. Instruments financiers

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation est d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation gère ses liquidités générées par ses activités de manière à respecter ses engagements. Au 31 mars 2022, ses obligations financières les plus importantes sont les créditeurs et charges à payer et les sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary.

11. Aide gouvernementale – COVID-19

En avril 2020, dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement du Canada a annoncé la Subvention Salariales d'Urgence du Canada (SSUC) afin d'aider les employeurs éligibles qui ont subi une baisse dans leurs revenus à retenir ou à faire revenir les employés canadiens en offrant une subvention. La SSUC ayant été reconnue en revenu dans le fonds général dans l'état des produits et des charges est de 43 461 \$ (198 588 \$ en 2021).

La Fondation possède également un prêt de 60 000 \$ (60 000 \$ en 2021) dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) mis en place par le gouvernement canadien. Le prêt est sans intérêt et le remboursement est dû au plus tard le 31 décembre 2023. Le prêt est utilisé en totalité aux 31 mars 2022 et 2021. L'entente du CUEC inclut une clause de radiation du prêt sur remboursement d'un maximum de 20 000 \$, que la Fondation a reconnu en 2021 quand les conditions ont été rencontrées. La portion non remboursable est incluse dans les comptes à recevoir jusqu'au remboursement complet du prêt.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice terminé.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Annexe**Exercice terminé le 31 mars 2022

Dons octroyés à Centre hospitalier de St. Mary – Annexe A

	2022	2021
	\$	\$
Des fonds affectés		
Anciens infirmiers	253 157	—
Médecine	253 825	12 546
Fonds de cancérologie	187 442	393 724
Médecine familiale	121 341	127 640
Avancement professionnel	79 388	—
Urgence	5 914	60 308
Développement campus	4 407	926 778
Autres projets	8 579	4 962
	914 053	1 525 958
Du fonds général non affecté		
Recherche médicale, aide et subventions	1 282 926	903 520
	2 196 979	2 429 478